

Réponse du PCF pour la liste Gauche unie pour le monde du travail conduite par Léon Deffontaines

A l'interpellation de la convergence nationale des services publics dans le cadre de l'élection européenne.

1) Traités européens

Etes-vous favorables à une révision des accords fondateurs de l'UE pour inclure la notion de Service Public de biens communs et les extraire de la sphère marchande ?

Si nous visons une réécriture des traités européens, qui seraient fondés sur le développement des services publics de bien commun, des coopérations à la place des règles de concurrence, des avancées démocratiques pour les peuples, des objectifs de paix, de progrès social, de prospérité, nous proposons d'agir dès à présent dans le cadre actuel, en prenant appui sur les luttes et les aspirations des citoyennes et citoyens, pour mettre en échec toutes les nouvelles libéralisations, financer un nouvel élan des services publics en Europe, conquérir des interventions nouvelles sur et dans les services publics.

Pour ce qui concerne la France, seriez-vous favorable à l'inscription des services publics dans la constitution française ?

Oui, en précisant que la constitution de 46 prévoit déjà dans le préambule de son article 46 que « Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. ».

2) Financement des services publics

Etes-vous favorable à la sortie des financements consacrés aux services publics, ou services sociaux d'intérêt général (SSIG) et à la protection sociale de la règle des 3% des déficits publics au regard du PIB ?

Un développement tout à fait inédit des services publics, facteur déterminant du développement de toutes les capacités humaines, est l'un des traits essentiels que devrait présenter une construction européenne répondant aux attentes des peuples et aux périls économiques, géopolitiques et écologiques du moment. Face à l'énormité des dépenses vitales pour réparer et développer les services publics, les règles budgétaires imposées depuis le traité de Maastricht et sans cesse aggravées depuis trente ans paraissent parfaitement dérisoires. Les principaux États européens les ont d'ailleurs violées en de multiples occasions, l'exemple le plus flagrant étant leur suspension pendant quatre ans, entre le début de la pandémie et le début de 2024. Les tentatives de revenir sur ce « quoi qu'il en coûte » sont aujourd'hui une folie puisque la réduction des dépenses publiques va encore affaiblir le potentiel de croissance de l'économie et, par conséquent, aboutir à un accroissement de la dette en proportion du PIB. C'est au contraire en accroissant ce potentiel grâce, en particulier, au développement des services publics, que l'augmentation des richesses produites, avec une nouvelle efficacité sociale et écologique, permettra d'« avaler » la dette, comme notre pays l'a fait après la Deuxième guerre mondiale.

Il va donc de soi que les dépenses destinées au développement des services publics doivent être exemptées des règles budgétaires, et surtout que celles-ci doivent être remplacées par d'autres règles, favorisant le développement de l'emploi, de la formation, de leur reconnaissance en termes de salaires, de la création de valeur ajoutée dans les territoires, de contribution de la transformation écologique des productions et des consommations. Cela impliquera tôt ou tard une abrogation des traités existants et la conclusion d'autres traités mais, sans attendre, il y a urgence à engager la lutte pour commencer à imposer, dès aujourd'hui, de nouvelles orientations.

L'union européenne devrait-elle consacrer des moyens budgétaires propres aux services publics afin de contribuer au renforcement de ceux-ci dans les Etats membres ? Si oui comment ?

La gestion et le développement des services publics doivent être placés dans les mains de leurs usagers, de leurs agents, des habitantes et habitants des territoires et de leurs élus. Aussi doivent-elles être le plus possible décentralisées et ouvertes à une délibération démocratique assortie de pouvoirs réels pour les citoyennes et citoyens, y compris en ce qui concerne leur financement. Mettre l'accent sur un renforcement des aspects fédéralistes de la construction européenne, et lui associer des impôts supplémentaires collectés à l'échelle de l'UE, irait à l'encontre de ces impératifs.

Que pensez-vous de mesures portant sur un effort fiscal accru ?

La fiscalité doit cesser de favoriser l'accumulation des richesses financières et de frapper prioritairement les salariés, particulièrement par le biais des taxes (TVA, taxes sur la consommation d'énergie...) pesant sur la consommation populaire. Nous proposons un serpent fiscal européen, imposant un plafond européen au rendement de ces taxes, mesuré en comptabilité nationale, et un plancher à l'imposition des bénéficiaires des entreprises et de leurs revenus financiers. Dans ce cadre, nous sommes également favorables à une harmonisation vers le haut de l'imposition de la fortune des ménages, et à une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu.

Mais les ressources nécessaires pour relever les défis sociaux, économiques, écologiques auxquels l'Europe est confrontée dépassent très largement ce que pourrait procurer un simple changement dans la répartition des revenus des ménages. La fiscalité, en premier lieu celle des entreprises, doit être incitative à une nouvelle efficacité économique, fondée sur le développement de l'emploi et de la qualification des travailleurs. C'est le cas par exemple d'un renforcement de la taxation des opérations financières ou, dans chaque pays, d'une modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction de leur contribution à la sécurisation de l'emploi et de la formation de leurs salariés et de leurs sous-traitants. Ces instruments fiscaux exerceront progressivement leurs effets à mesure qu'ils contribueront à réorienter les choix d'investissement, de recherche, d'embauche, de production des entreprises. Le développement des services publics y apportera une contribution décisive.

Mais ce développement exige, tout de suite, des avances de fonds sans commune mesure avec les dépenses actuelles en faveur des services publics. C'est l'objet du fonds de développement économique, social et écologique européen dont nous proposons la création.

Que pensez-vous de la création d'un fonds européen dédié aux services publics ?

Actuellement, la totalité de l'endettement de l'État, et une part croissante de celui des collectivités territoriales, prennent la forme d'émissions de titres sur le marché financier. Il en résulte deux conséquences graves :

- le coût de cet endettement est suspendu aux variations des marchés. Ainsi, il monte en flèche depuis la remontée des taux d'intérêt décidée par les banques centrales en 2022, grevant lourdement les budgets nationaux déjà attaqués par les plans d'austérité ;

- les marchés financiers et les opérateurs qui y agissent - compagnies d'assurances, fonds de placement, fonds de pension et autres acteurs du shadow banking - sont conçus et organisés pour n'obéir qu'à un critère : la rentabilité du capital. C'est pourquoi ils excluent tout soutien aux politiques visant à développer les services publics pour toute la population.

Pour s'émanciper de cette dépendance, il faut donc trouver une source de financement qui permette de se passer des marchés financiers.

Depuis 2010, la BCE et les banques centrales nationales qui, avec elle, forment l'Eurosystème ont créé près de 5 000 milliards d'euros pour acheter des titres, principalement publics, sur le marché financier. Il y a urgence à mettre fin à ce détournement d'un argent qui est celui de toutes les citoyennes et citoyens d'Europe.

Nous proposons que l'argent créé par la BCE serve à financer, sous forme d'avances non remboursables ou de crédits à long terme assortis de taux d'intérêt très bas, nuls ou négatifs, des projets de développement des services publics dans les différents pays membres de l'UE, répondant à des critères précis d'efficacité sociale, écologique et économique, et élaborés, décidés, réalisés et contrôlés selon des procédures instaurant un pouvoir de décision des citoyennes, des citoyens et de leurs élus, des salariées, des salariés et de leurs représentants, depuis les territoires et les bassins d'emplois jusqu'aux échelons régionaux, nationaux et européen.

L'argent nécessaire à la réalisation de ces projets sera avancé par un fonds de développement économique, social et écologique européen. Disposant du statut d'établissement financier, cette nouvelle institution sera alimentée par la création monétaire de la BCE, comme le permet l'article 123, paragraphe 2 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne. Ce fonds sera doté d'un conseil d'administration où seront représentés les gouvernements des États membres, les parlements nationaux et le Parlement européen, ainsi que les organisations syndicales et les autres acteurs économiques et sociaux représentés au Conseil économique et social européen.

Dès à présent, ce nouveau circuit de financement peut être amorcé à l'échelon régional et national, par l'intervention d'institutions financières publiques telles que la Caisse des Dépôts et Consignations ou la Banque européenne d'investissements qui ont accès, elles aussi, aux refinancements de la Banque centrale européenne.

Ce dispositif « court-circuitant » les marchés financiers garantit que la création monétaire de la BCE n'alimentera pas la spéculation financière et les dangers qu'elle fait peser sur la stabilité financière et économique. Les critères d'efficacité sociale, écologique et économique guidant la sélection des projets ainsi rendus réalisables garantissent, simultanément, que l'argent créé à cette occasion n'alimentera pas non plus l'inflation des prix à la consommation.

Ainsi est proposé aux peuples d'Europe et aux mobilisations sociales et écologiques un chemin permettant, à partir de la réalisation immédiate de projets répondant aux exigences de la population, de conquérir un pouvoir démocratique sur l'utilisation de l'argent en Europe.

3) Priorités d'intérêt général

Etes-vous favorable à une coopération à l'échelle de l'UE entre ces services publics, ce qui passe par leur sortie de la sphère marchande ? En particulier pour ceux qui traitent des besoins essentiels des usagers et/ou sont nécessaires pour faire face au réchauffement climatique (transport ferroviaire, énergie, eau, protection sociale, logement, éducation, sécurité alimentaire de la population européenne).

Ce sont les règles de la concurrence qui régissent aujourd'hui au sein de l'UE les grands services publics de réseaux notamment, transport ferroviaire, énergie, eau, mais aussi télécommunications. Ce modèle est en échec : multiplication des opérateurs et coûts administratifs importants pour les intégrer, donc inefficacité globale, augmentation des tarifs, raréfaction des services publics sur les segments les moins « rentables » et augmentation des inégalités d'accès, appauvrissement des travailleuses et travailleurs des services publics avec des pénuries de main d'œuvre qui existent partout en Europe.

Nous proposons de développer des services publics unifiés et intégrés à l'échelle nationale et locale, garantissant un statut de haut niveau à leurs travailleuses et travailleurs, permettant l'intervention des usagères et usagers dans des instances de planification démocratique dotées de moyens financiers. De tels services publics pourraient librement coopérer à l'échelle européenne et au-delà, dans une logique de codéveloppement et dans un cadre à géométrie choisie, au sein de réseaux associant également des organisations syndicales de salariés. Rien ne l'interdit dans le cadre des traités actuels. De telles coopérations pourraient ouvrir la voie à de nouvelles règles remplaçant celles de la concurrence. Cela implique de remplacer les règles de la concurrence par des nouvelles règles de coopération, qui devraient également pouvoir s'établir entre les services publics et les entreprises des filières industrielles qui les sous-tendent.

Nous ne sommes en revanche pas favorables à la création de services publics européens, qui poseraient un problème de gouvernance et de liberté des peuples à disposer des outils de leur nation construits par l'argent public, ni même à ce que la commission européenne organise elle-même ces coopérations, qui dans l'état actuel pourraient conduire à de nouvelles privatisations.

Dans ce cadre, êtes-vous favorable au renforcement des services publics relevant de la compétence nationale comme l'éducation et la protection sociale ?

Si la question est de savoir s'il faut envisager de nouvelles délégations de compétence en matière d'éducation et de protection sociale vers l'UE, la réponse est non ! En revanche, nous plaillons pour que ces deux services publics bénéficient de moyens renforcés, ce qui passe par les propositions de financement émises dans le paragraphe 3.

4) Domaine de la santé et de la protection sociale

La Santé et l'autonomie doivent-elle être régies par le principe de la concurrence libre et non faussée?

Pour le PCF, la santé et l'autonomie sont antinomiques avec les principes de la concurrence libre et non faussée, composante historique de la construction européenne, elle-même indissolublement liée à un système d'économie de marché. Le dogme de l'économie libérale qui a conduit depuis plusieurs décennies à des politiques d'austérité dans l'Union Européenne entend bien faire de ces secteurs un marché concurrentiel et lucratif. Ces politiques d'austérité ont servi à justifier le démantèlement des services publics de santé, laissant le champ libre au secteur privé commercial et lucratif.

Très soucieuse de la santé budgétaire des états membres, l'Union Européenne, conformément au Pacte de Stabilité et de Croissance leur impose des plafonds de dette (60% du PIB) et de déficit publics (3% du PIB) par une réduction des dépenses publiques.

Pour l'année 2023, le déficit public en France, s'étant établi à 5,5 % du PIB, le ministre de l'économie s'est empressé d'annoncer des mesures d'économies de l'ordre de 20 milliards d'euros à réaliser sur les budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale. Ce qui revient à réduire les financements des collectivités et des hôpitaux publics, entraînant toujours plus le secteur de la santé et de l'autonomie dans la spirale infernale de la financiarisation et la marchandisation de la santé.

La santé n'est pas un bien de consommation comme les autres et les malades ne sont pas des clients . A contrario des politiques libérales menées en France et en Europe, la prise en charge de la santé des populations suppose un développement considérable des services publics. Développement de l'emploi public, de la formation pour des compétences nouvelles, des investissements matériels et de recherche sont des nécessités absolues pour faire face aux besoins énormes de la santé et de l'autonomie.

Comment pensez-vous garantir le modèle de protection sociale français et le préserver du principe de concurrence libre et non faussée?

Notre modèle de protection sociale français a fait l'objet, depuis sa mise en place, de nombreuses attaques par les gouvernements successifs, et surtout par un patronat qui a combattu de tout temps toute idée de partage des richesses et société solidaire.

Malgré tous les coups portés, il a su montrer son efficacité pour amortir récemment les conséquences de la crise sanitaire.

Avec les PLFSS successifs, le budget de la Sécurité Sociale et de l'assurance maladie sont régulièrement rabotés conduisant à une crise profonde de l'hôpital public, des restes à charge de plus en plus conséquents et tous les renoncements aux soins que cela engendre parmi la population.

La prise en charge solidaire et socialisée des soins de santé, telle qu'elle a été pensée dès son origine, avec la Sécurité Sociale, souffre aujourd'hui d'un manque évident de recettes, manque orchestré par le patronat au travers des exonérations de cotisations sociales, des bas salaires, de l'inégalité salariale femmes- hommes mais aussi par les prédateurs que représentent les assureurs qui piaffent d'impatience devant le marché très lucratif que représentent les complémentaires santé et la santé dans son ensemble. Et ce d'autant plus que la mutualité, engluée dans un processus de concentration et une conjoncture concurrentielle, peine à maintenir ses objectifs de solidarité et d'utilité sociale .

Face à tout ce processus de financiarisation et de privatisation de notre système de protection sociale, le PCF porte depuis de longues années, la proposition d'une prise en charge à 100 % des soins prescrits par l'assurance maladie. Pour cela, une réforme du financement de la protection sociale s'impose, en réorientant les richesses créées par le travail vers la réponse aux besoins des populations. Pour rendre cela possible, il est indispensable de mettre fin aux exonérations de cotisations patronales, de moduler les cotisations en fonction de la politique de développement de l'emploi, des salaires et des investissements des entreprises, de mettre en place une réelle égalité salariale femmes-hommes, d'augmenter les salaires et de rendre la Sécurité Sociale à ses représentant-es. Une prise en charge à 100 % pour l'autonomie et le retour à une retraite à 60 ans pour toutes et tous sont également indissociables de notre visée d'une protection sociale du 21^{ème} siècle.

Pour faire face aux pénuries de médicaments, ne faut-il pas d'une part renforcer la recherche et la production publique et la diffusion de médicaments, d'autre part imposer une obligation de fourniture notamment en cas d'épidémie?

Selon la commission d'enquête du Sénat « Pénurie de médicaments » créée sur l'initiative du groupe communiste républicain citoyen et écologiste et présentée le 6 juillet 2023 , les tensions d'approvisionnement et ruptures de stock de médicaments entraînant des pénuries se sont multipliées et aggravées, atteignant un niveau inédit de plus de 3700 déclarations de rupture et de risque de rupture en 2022. Celles-ci touchent désormais toutes les classes thérapeutiques sans exception, tous les territoires français, et d'ailleurs de nombreux autres pays. Il y a là un dysfonctionnement réel, profond et grave de l'approvisionnement de nos systèmes sanitaires européens. La production pharmaceutique a été une victime majeure de la délocalisation / mondialisation ayant eu cours ces dernières décennies. La part des médicaments produits sur le territoire français ne dépasse pas un tiers de notre consommation. De premier producteur européen de médicaments, la France est tombée à la cinquième place. De nombreuses étapes du circuit du médicament sont sous-traitées à l'étranger.

La recherche, la production, et la distribution du médicament sont aujourd'hui en quasi totalité entre les mains du privé, dans les mains d'un marché défaillant pour répondre efficacement aux besoins de la population.

Depuis des années, nous préconisons la nécessité d'une politique alternative de santé. Cela passe par l'impérieuse nécessité pour la société, les citoyen-nes et les professionnel-les de se réapproprier cette chaîne de la santé. C'est le sens que nous donnons à notre proposition de mettre en place un pôle public du médicament en France et en Europe, proposition que le PCF porte depuis 20 ans.

L'industrie pharmaceutique est une industrie stratégique, dans un domaine sensible, la santé. C'est une industrie d'avenir à condition qu'elle ne soit pas dirigée par la finance. Ce qui compromet l'avenir de notre industrie ce n'est pas le coût du travail, ce sont les exigences du capital. Comment permettre le maintien et le développement de ce potentiel indispensable pour la santé publique, si les entreprises pharmaceutiques françaises continuent à supprimer des milliers de postes de travail à l'image de Sanofi?

Ce pôle public doit répondre à 3 objectifs :

- Assurer la production des médicaments nécessaires que l'industrie privée ne sait pas, ne peut pas ou ne veut pas produire et ainsi lutter contre les pénuries.
- Permettre le développement en grand de la révolution des biotechnologies en cours sans que la contrainte de recherche de profits immédiats pour les actionnaires ne vienne l'entraver ; le développement de la recherche fondamentale est une nécessité absolue.
- S'inscrire dans une politique de réindustrialisation du pays.

Les épidémies qu'elles soient localisées ou pandémiques comme celle que nous venons de vivre exigent une grande solidarité et une totale coopération entre les peuples et les nations. Trouver une solution collective face à une épidémie c'est faire des traitements (fournitures, traitements, vaccins), des biens publics mondiaux, librement accessibles à toutes et à tous. Elle requiert une mutualisation des moyens, notamment en matières de production de matériels sanitaires. Les 27 pays de l'Union Européenne ont la capacité de réunir des industriels, des ouvriers et des ingénieurs, des outils de production pour faire face en urgence aux besoins criants de tous les hôpitaux. Encore faut-il rompre avec le dogme de la concurrence, l'austérité budgétaire et l'intervention de la BCE sous domination du capital financier pour organiser cette mobilisation et réorienter la création monétaire pour s'en donner les moyens.

5) Actions et mobilisations

Vous engagez-vous à défendre auprès du groupe de députés européens auquel vous appartenez les engagements auxquels vous souscrivez ?

Oui, l'ensemble des dispositions présentées ici figurent sur le programme de la gauche unie pour le monde du travail et constituent le mandat de travail et d'action des futurs députés élus avec cette liste.

Vous engagez-vous à soutenir les mobilisations unitaires sur les engagements auxquels vous souscrivez ?

Non seulement nous nous engageons à soutenir et relayer les mobilisations, mais nous travaillerons à ouvrir des espaces où elles pourront s'exprimer et peser. Nous proposons ainsi la création d'un observatoire des services publics à l'échelle de l'UE associant les parlementaires nationaux, les organisations syndicales, les associations d'utilisateurs.